



# ARRETE PREFECTORAL du 07/08/2018 Annexe 2 Carte des mesures applicables sur les ZONES d'ALERTE

Edition : 07/08/2018

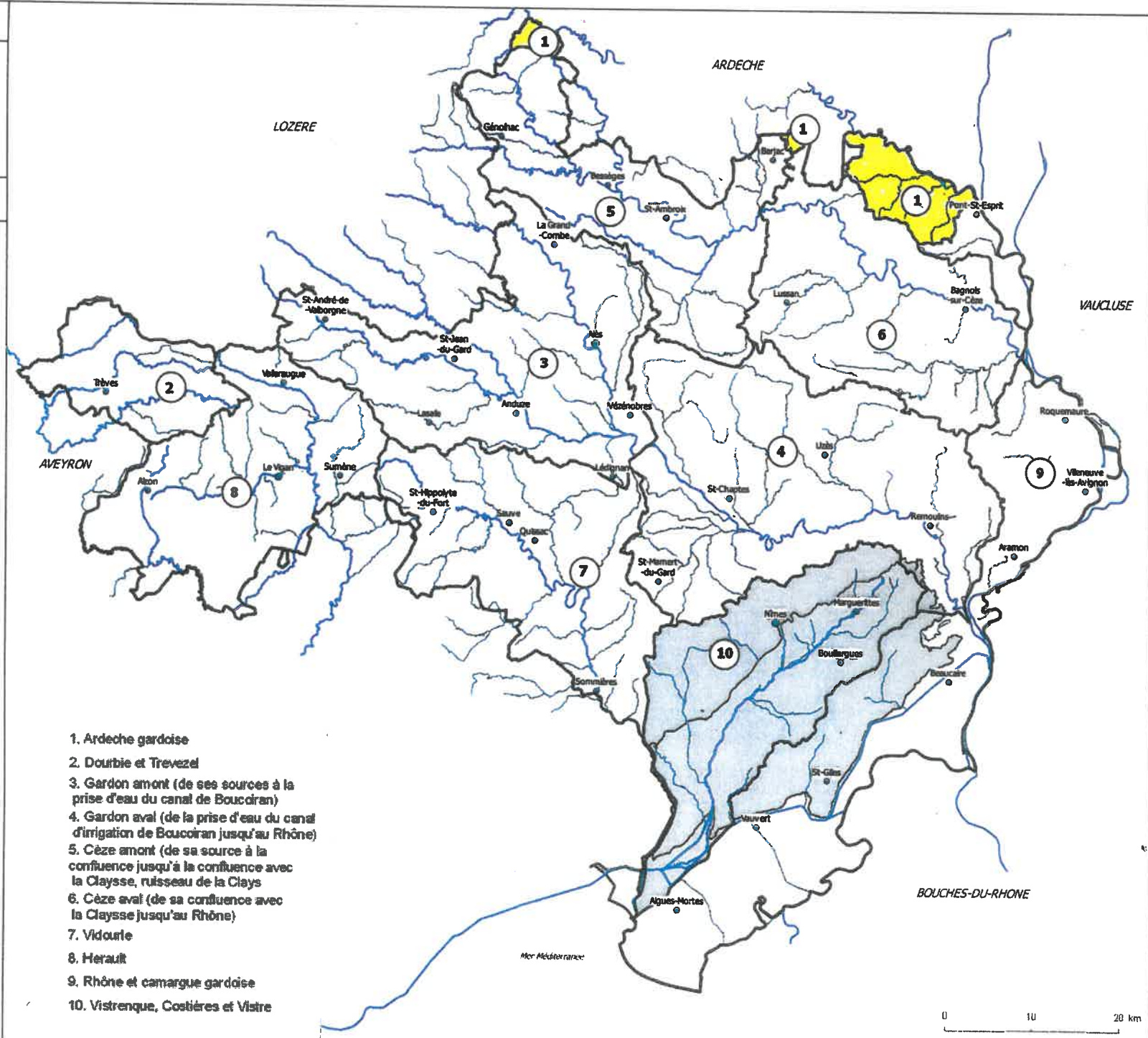
SEI

### Etats des mesures

- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte niveau 1
- Alerte niveau 2
- Crise

### Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires



1. Ardeche gardoise
2. Dourbie et Trevezel
3. Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de Boucoiran)
4. Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran jusqu'au Rhône)
5. Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
6. Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
7. Vidourle
8. Hérault
9. Rhône et camargue gardoise
10. Vistrenque, Costières et Vistre

Source et date des données :  
- DDTM30/SEI (04/2018)

